

Notes d’allocution du juge en chef Crampton à l’occasion de l’ouverture des tribunaux, à Montréal, le 5 septembre 2019.

Je vous remercie, Monsieur le bâtonnier.

Distingués invités.

Permettez-moi d’abord de remercier le bâtonnier Forest de me donner l’occasion de prendre la parole devant vous aujourd’hui.

L’ouverture des tribunaux à Montréal est un événement phare de la rentrée. Le juge en chef Noël et moi-même sommes heureux d’y prendre part annuellement. Entre autres, c’est aussi l’occasion d’échanger avec de nombreux confrères, amis et collègues sur des thèmes qui nous sont chers.

Aujourd’hui, j’aimerais aborder trois sujets :

1. un projet-pilote innovateur qui a pour but de faciliter l’accès à la justice devant la Cour fédérale et la Cour d’appel fédérale, pour les justiciables et leurs avocats québécois;
2. le processus de consultation que la Cour a entamé à la fin du mois de juin dernier, au sujet de notre plan stratégique 2020-2025; et
3. certaines nouvelles, qui, à mon avis, vous intéresseront en tant que membres du Barreau de Montréal.

Au cours de mes remarques, je m’adresserai au thème de cet événement, « pourquoi? ».

Depuis plusieurs décennies, le bijuridisme substantif représente un acquis devant les Cours fédérales. Il n’en est toutefois pas de même en ce qui a trait au bijuridisme procédural. En effet, vous êtes nombreux à

nous avoir interpellés afin de nous confier que vous n’êtes pas toujours à l’aise avec nos règles de procédures.

Force est de reconnaître que nos règles ont peu d’affinités avec le *Code de procédure civile du Québec*, car à plusieurs égards elles sont inspirées des règles de procédure élaborées par les tribunaux des provinces de common law.

Il s’agit là du « pourquoi » nous avons poursuivi ce projet pilote avec tant d’énergie et d’enthousiasme. Dans un monde idéal, nos règles de procédure devraient pouvoir être abordées et suivies avec la même aisance par les avocats québécois qu’elles le sont pour les avocats des provinces de common law. Donc, pourquoi ne pas profiter de ce beau projet pilote?

Conscients de cet enjeu, nous annonçons l’an dernier, en collaboration avec le Bâtonnier du Québec Paul-Matthieu Grondin, le ministre de la Justice, David Lametti et du juge en chef Fournier, la constitution d’un groupe de travail ayant pour mandat d’explorer la faisabilité d’un projet pilote en matière de bijuridisme procédural devant les Cours fédérales.

Nous voilà un an plus tard et je suis fier d’annoncer que nous lancerons sous peu ce projet pilote dont l’objet est de permettre aux avocats du Québec d’appliquer le *Code de procédure civile* dans le cadre de certaines procédures issues du Québec. En effet, les parties représentées par un avocat, membre du Barreau du Québec, pourront d’un commun accord et avec l’approbation du juge gestionnaire de l’instance, déposer une action en Cour fédérale et voir cette action procéder en première instance comme en appel, selon les règles prévues au *Code de procédure civile*.

Les détails du projet pilote seront dévoilés dans les prochaines semaines et nous anticipons un lancement officiel dès cet automne.

Nous tenons à remercier les juges et protonotaires des Cours fédérales et les juges de la Cour supérieure ainsi que les délégués du Barreau du Québec et du Ministère de la Justice du Canada, sans oublier le professeur Denis Ferland, qui ont permis à ce projet de voir le jour. Je mentionne de façon particulière l'apport du Juge Richard Boivin de la Cour d'appel fédérale qui a présidé les travaux du groupe de travail et qui est en quelque sorte la locomotive de ce projet.

Nous encourageons les avocats à en faire la promotion auprès de leurs clients. L'intérêt qui sera démontré pour le projet nous permettra, nous l'espérons, d'aller plus loin dans nos efforts de mieux répondre aux attentes des praticiens québécois devant la Cour fédérale et la Cour d'appel fédérale.

Je me tourne maintenant vers notre plan stratégique pour les années 2020 à 2025. Comme certains parmi vous le savent, le plan stratégique actuel de la Cour fédérale couvre la période de 2014 à 2019. Vous trouverez une mise à jour sur la mise en œuvre de ce plan sur notre site Web. Pour ceux et celles qui ont pu consulter cette mise à jour, vous aurez constaté que nous avons réalisé presque tous les objectifs que nous avons fixés il y a cinq ans.

Dans ce plan, il y a deux thèmes principaux, soit: l'accès à la justice et la modernisation.

En ce qui concerne l'accès à la justice, nous avons visé la réduction des délais et des frais, ainsi que la réduction des obstacles qui entravent l'accès à la Cour. Nous avons réalisé de grands progrès sur chacun de ces fronts.

Nous l'avons fait principalement en mettant davantage l'accent sur la rationalisation des questions en litige ainsi que sur l'ensemble du processus préalable au procès par le biais de la gestion de l'instance.

Pour soutenir nos efforts à cet égard, nous avons publié un certain nombre de documents importants, notamment des directives en matière de gestion des instances, un avis à la profession qui a pour but d'assurer la proportionnalité dans les litiges complexes en Cour fédérale, et des lignes directrices sur les actions intentées en vertu du règlement sur les médicaments brevetés.

We have also increased our emphasis on mediation and other ways of resolving disputes, short of full-blown litigation. In addition, we have revised, or are in the process of revising many of our *Rules*, to make our processes more flexible and streamlined. And we are getting our decisions out much more quickly.

These are just some of the highlights.

En ce qui concerne le deuxième thème de notre plan stratégique actuel, soit la modernisation, le progrès que nous avons réalisé comprend :

- le lancement de notre nouveau site Web au mois d'avril dernier. Entre autres, vous y trouverez notamment davantage de renseignements utiles, ainsi que de nouveaux outils, dont des listes de contrôle, des formulaires interactifs, des diagrammes des procédures, un outil calculateur de délais, un calendrier des audiences et des ressources spéciales pour les parties qui se représentent elles-mêmes. Et tout cela en trois clics !

Notre progrès comprend également :

- la mise en oeuvre d'un système d'enregistrement audio numérique dans l'ensemble du pays pour toutes les audiences;
- la mise en place de salles d'audience électroniques, y compris à Québec (Salle 110) et ici à Montréal (Salle 306);
- une emphase accrue sur le dépôt électronique;
- une amélioration et utilisation accrue de la vidéoconférence; et
- l'utilisation de la diffusion Web pour permettre à ceux qui sont incapables d'assister en personne à nos audiences de les suivre en ligne.
- De plus, la Cour fixe maintenant des dates d'audiences en communiquant avec les parties par courrier électronique plutôt que par téléphone.

Le temps ne me permet pas d'entrer plus en détails aujourd'hui. Mais j'encourage ceux d'entre vous qui n'ont pas eu l'occasion de lire notre mise à jour sur la mise en oeuvre de notre plan stratégique actuel, de consulter ce document PowerPoint sur notre site web.

En ce qui concerne le prochain plan stratégique de la Cour fédérale, comme je l'ai déjà mentionné, nous avons lancé un processus de consultation le 24 juin dernier.

Sous réserve des commentaires que nous recevrons, nous avons identifié la nécessité de continuer à prioriser l'accès à la justice, y compris à travers différentes initiatives de modernisation. La Cour considère qu'il est particulièrement important d'accélérer son orientation vers une organisation sans papier, en mettant davantage l'accent sur plusieurs

initiatives de numérisation. Celles-ci incluent l'utilisation plus répandue:

- du dépôt et de la signification par voie électronique;
- des dossiers électroniques comme dossiers officiels de la Cour;
- des communications électroniques comme méthode de communication avec la Cour;
- des audiences électroniques;
- du calendrier électronique; et
- des vidéos-conférences.

Aussi, la Cour explore activement :

- comment rendre ses dossiers accessibles par voie électronique tout en protégeant la confidentialité et la vie privée;
- la résolution en ligne de certains types de dossiers; et
- la mesure dans laquelle l'intelligence artificielle peut offrir des occasions d'améliorer l'accès à la justice, par exemple, en facilitant la médiation.

Our ability to pursue this process of increased digitization and shifting away from being a paper-based organization was recently given an important boost when the government approved the request of the four national courts for \$52 million over five years, and \$6.7 million ongoing, to implement a modern Courts and Registry Management System. I would like to take this opportunity to sincerely thank Minister Lametti for all of the support he provided in assisting us to obtain this funding.

En plus d'accroître l'accès à la justice (y compris par le biais de la modernisation), la Cour a également identifié un deuxième thème stratégique global: la manière de renforcer la capacité de la Cour à servir le public d'un océan à l'autre.

Pour faciliter le processus de consultation, nous avons identifié cinq questions liées à nos deux thèmes principaux. Mais si vous voulez partager vos idées relatives à d'autres questions, nous vous encourageons à le faire. Encore une fois, vous pouvez trouver plus de détails sur notre site Web, en cliquant d'abord sur l'onglet « Média », ensuite sur « Quoi de neuf ».

Pourquoi avons-nous entamé ce processus de consultation? Tout simplement parce que nous sommes là pour vous et vos clients, et que nous sommes toujours ouverts aux idées qui nous permettront de nous améliorer. Votre opinion compte pour nous.

I will now turn to my third general topic, updating you on matters that I think may be of interest to you.

First and foremost, for those of you who may not be aware, one of your very own former colleagues in the Montreal Bar, Justice Jocelyne Gagné, was appointed as the first Associate Chief Justice of the Federal Court last December. Since assuming that position, she has led the Court's delegation at meetings of our Montreal Bar Liaison Committee and has taken the lead on several other aspects of the Court's work here in la belle province and elsewhere across the country.

Secondly, the national Courts will be moving to a new location less than a block away, just to the west along rue Notre-Dame. Unfortunately, the new building will not be ready for us to occupy for another five to seven years.

I pause to note that Chief Justice Noël and I would have preferred to move into the Vieux Palais de Justice. However, it appears that it would have cost far more than the new building that will be constructed. We remain very grateful for all of the support that Chief Justices Duval-Hessler, Fournier and Rondeau, as well as the Barreau de Montréal, provided for that option. It was a grand vision, but like so many other things, the time just doesn't appear to have been right for its realization.

Troisièmement, quelques-uns parmi vous ont peut-être déjà constaté qu'il y a maintenant plus d'un protonotaire qui est assigné ici à Montréal. La raison étant que la protonotaire Steele dispose maintenant d'une semaine de rédaction par mois, au cours de laquelle une des protonotaires d'Ottawa, soit les protonotaires Tabib, Molgat ou Aylen, est assignée en devoir en remplacement.

Finalement, il nous reste toujours deux postes de juge à combler ici au Québec. De plus, j'ai demandé un amendement à la *Loi sur les cours fédérales* pour que le nombre minimum de juges de la cour provenant du Québec passe de dix à douze. Compte tenu des trois nouveaux postes créés dans le Budget 2019, ainsi que le poste créé en 2018, j'ai bon espoir que deux ou trois membres du Barreau du Québec seront nommés à la Cour dans les deux ou trois prochaines années.

J'encourage donc tous les membres du Barreau qui pratiquent dans les domaines du droit de la propriété intellectuelle, du droit maritime, du droit administratif, du droit de l'immigration, du droit autochtone ou du droit sur la sécurité nationale, ainsi que les plaideurs renommés à travers la province, à songer à poser leur candidature pour rejoindre les rangs de la Cour fédérale. Pensez-y, surtout si vous pouvez nous aider à atteindre notre but d'accroître la diversité et la parité homme/femme de la Cour.

« Pourquoi » est-ce que je vous encourage à poser votre candidature pour la Cour? Parce que les juges du Québec contribuent substantiellement et doivent continuer à contribuer au bijuridisme et au bilinguisme de la Cour fédérale et que les membres du barreau qui ont les qualifications que je viens de mentionner peuvent nous aider à rencontrer cet objectif, et de renforcer notre « bench strength ».

Avant de terminer, j'aimerais partager quelques sentiments au sujet de la très chère juge en chef Duval-Hessler et le très cher juge en chef associé, Robert Pidgeon.

La juge en chef Duval-Hessler et moi avons été nommés à nos positions actuelles environ au même moment, vers la fin de 2011. Depuis ce temps-là, j'ai eu le privilège et le plaisir de travailler à ses cotés au sein du Conseil canadien de la magistrature. Je constate qu'au cours de nos huit années ensemble au Conseil, elle a fait une énorme contribution, y compris pendant quelques périodes très exigeantes. Je peux vous confier, en toute certitude, que le système de justice canadien s'en trouve grandement amélioré. Elle a toujours été à la hauteur des défis auxquels elle faisait face. On a more personal note, it was always a real pleasure to work with her, and I will miss her very much.

Turning to ACJ Pidgeon, he is widely considered to be one of the “heavy lifters” on the CJC. Whenever he speaks, people listen very closely. And speaking for myself, I confess that I tend to agree with just about everything he has to say. For those of you who may not be aware, Chief Justices sometimes are called upon to deal with very delicate matters. That has certainly been true for me. And it began virtually right from the beginning of my term as Chief Justice. Fortunately, I was counselled to seek the sage advice of ACJ Pidgeon, which I did and have invariably done since that time. I will always be grateful for that

advice and for the time that he took to listen to and assist me. Robert, I will miss you very much.

En guise de conclusion, je vous remercie à nouveau, Monsieur le bâtonnier, et je souhaite à tous et à toutes qui sont présents ici une bonne rentrée judiciaire 2019.